



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

### **Gestion des ressources minérales : La Nouvelle-Aquitaine adopte son Schéma Régional des Carrières (SRC)**

Dans un contexte marqué par l'impératif d'accélérer la transition écologique et la montée des besoins en matériaux du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, le préfet de région, Étienne GUYOT, a signé l'arrêté approuvant le **Schéma Régional des Carrières (SRC)**. Ce document stratégique fixe les orientations pour une gestion durable des ressources minérales sur l'ensemble du territoire pour les **12 prochaines années**.

#### **Un outil structurant au service de la transition écologique des territoires**

Le SRC tient lieu de feuille de route régionale sécurisant l'exploitation et l'approvisionnement en matériaux (**granulats, roches ornementales et de construction et minéraux industriels**) pour répondre aux besoins en logements et infrastructures. Concrètement, il permet :

- d'**anticiper les besoins en matériaux** à horizon 2035, dans un contexte de croissance démographique et de **développement de la construction bas carbone et des matériaux recyclés**,
- de **sécuriser les approvisionnements** au plus près des zones de consommation,
- de **limiter les impacts environnementaux** liés à l'extraction, aux transports et à l'aménagement des sites.

En cohérence avec les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), il soutient les ambitions régionales en matière de logement, de mobilité et d'infrastructures. Il anticipe également les besoins exceptionnels liés à de grands projets structurants, comme la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, en coordonnant les ressources nécessaires, dans une logique de proximité et de durabilité.

#### **Une meilleure articulation entre planification minérale et politiques d'aménagement**

Le SRC devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU, cartes communales...) dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du document. Cette mise en cohérence vise à garantir un aménagement durable, respectueux des enjeux socio-économiques, environnementaux et climatiques.

Chaque bassin de consommation bénéficie avec le SRC d'éléments de connaissance actualisés (gisements, niveaux d'enjeux, besoins en ressources minérales) pour accompagner les décisions d'aménagement de ces territoires.

## **Un schéma concerté pour concilier développement et préservation**

Fruit d'une large concertation réunissant les services de l'État, les collectivités, les professionnels de la filière d'extraction ainsi que les acteurs environnementaux, agricoles et sylvicoles, ce schéma illustre une dynamique collective au service du territoire.

Un comité de suivi viendra appuyer sa mise en œuvre, son évaluation, et si nécessaire, sa révision. Il associera durablement les collectivités, les professionnels et les parties prenantes autour d'objectifs partagés.

*Pour Étienne GUYOT : « Le Schéma Régional des Carrières que nous adoptons aujourd'hui incarne une ambition claire : concilier le développement de nos territoires avec la préservation de nos ressources et de nos paysages. Anticipation et organisation sont des conditions indispensables pour répondre aux besoins en logement, en mobilité et en infrastructures, tout en construisant une Nouvelle-Aquitaine durable, résiliente et attractive. »*

*Le SRC, l'arrêté préfectoral et les documents associés sont consultables sur <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/documents-constitutifs-du-src-na-approuve-le-18-a15320.html>*